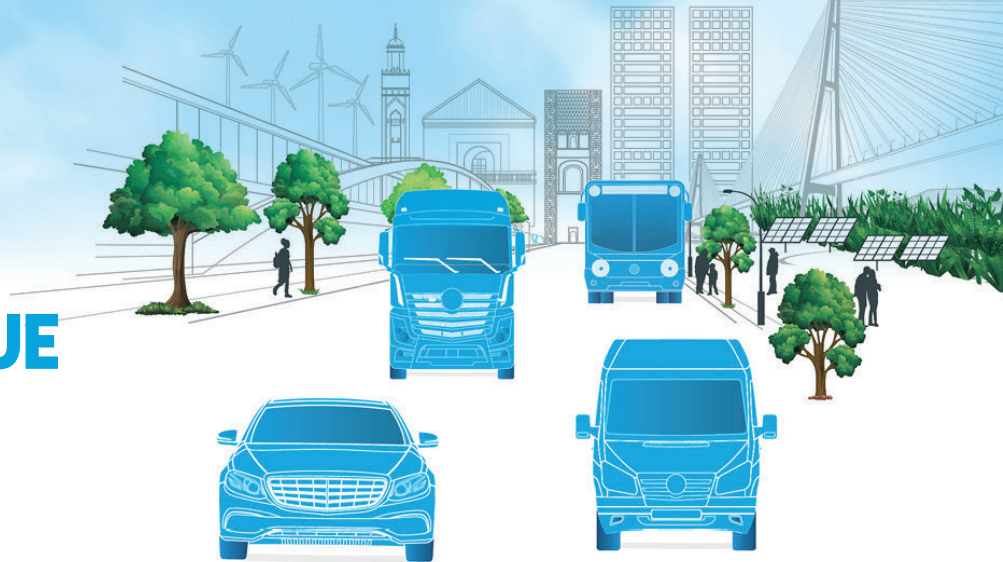


COMMUNIQUE DE PRESSE

Casablanca, le 03/06/2025



AVIS DE MANDATATION

Conformément à l'article 27 de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, la société **Auto Nejma Maroc**, agissant en qualité de mandant, désigne par les présentes la **Société Générale Marocaine de Banques**, dont le siège social est sis au 55 boulevard Abdelmoumen, 20100 Casablanca, en qualité de teneur de registre et de centralisateur pour l'émission obligatoire par placement privé du 2 juin 2025.

Le mandataire ainsi nommé est investi de l'autorité de réaliser toutes les formalités et démarches prévues par la réglementation en vigueur relatives à la tenue du registre et à la centralisation de l'émission obligatoire.

Pour tout complément d'information ou consultation des pièces afférentes, les intéressés pourront s'adresser au siège social de la société **Auto Nejma maroc**.